

## La (ré)intégration sociocommunautaire : constats, enjeux et propositions

Quirion, B., Hamel, S., Gadbois, J., et Brunelle, N. (2021). La (ré)intégration sociocommunautaire comme réponse au morcellement organisationnel et clinique des personnes judiciarisées. *Revue Criminologie*, 54(2), p. 13-38.

(RÉ)intégration sociocommunautaire  
Partenariat recherche communauté

✉ Courriel : reso1635@uqtr.ca

🌐 Site internet : <https://reso1635.fse.ulaval.ca>

📘 Facebook : RÉSO 16-35

## CONSTATS

### SUR LES PERSONNES JUDICIARISÉES

- Elles peuvent présenter des problématiques multiples : dépendance, santé mentale ou physique, employabilité, stabilité résidentielle, etc;
- Elles sont souvent très vulnérables;
- Elles ont des besoins variés;
- Elles sont à risque de stigmatisation et de désocialisation.



### ET LA PRESTATION DES SERVICES

#### Facteurs contribuant à la sectorisation des services :

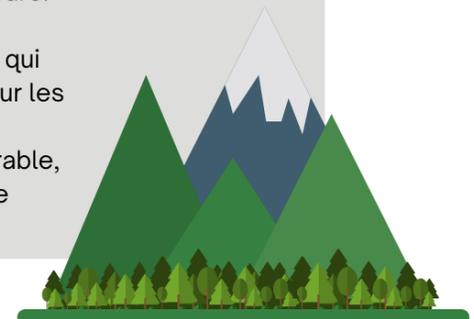
- **Managérialisation** : actuellement, il semble que les indicateurs de performance gestionnaires sont la priorité au sein de plusieurs établissements;
- **Paradigme des données probantes** : les programmes et les pratiques d'intervention qui favorisent la réintégration sociale sont écartés, au profit des interventions qui visent la diminution de la récidive.
- **Autonomie des intervenants** : les intervenants ont un sentiment de perte d'autonomie professionnelle, considérant qu'ils ont peu de marge de manoeuvre au niveau clinique.

## ENJEUX

➔ **Prise en charge** : les personnes judiciarisées ne constituent pas un groupe homogène. La présence d'une plus grande vulnérabilité et la multitude de problèmes personnels possibles augmentent la complexité clinique des interventions.

➔ **Limite sectorielle** : l'organisation des services rend difficile la réponse aux besoins multiples des personnes judiciarisées. Le système ne parvient actuellement pas à répondre aux problématiques cliniques qui lui sont adressées. Le cloisonnement des secteurs semble être une embûche majeure.

➔ **Effets de la compartimentalisation des services** : les enjeux actuels en ce qui concerne l'organisation des services peuvent occasionner une difficulté pour les personnes judiciarisées de s'investir dans un processus de réhabilitation. L'organisation déficiente des services s'avère un facteur de risque considérable, pouvant même aller jusqu'à augmenter la vulnérabilité des personnes qui se trouvent souvent déjà dans une situation de vie précaire.



# PISTES DE SOLUTION EN LIEN AVEC LES 4 DIMENSIONS DE LA (RE)INTEGRATION SOCIOCOMMUNAUTAIRE



*Bien que plusieurs actions et efforts sont déjà mis en place par plusieurs établissements et leurs intervenants, il importe de continuer à miser sur le développement et l'amélioration des pratiques.*

## FORMULE SOUHAITÉE

- Miser sur la collaboration entre les partenaires en vue d'établir un dialogue entre ceux-ci;
- Prôner le respect entre chacun des partenaires, la communication et la cohérence dans les interventions;
- Reconnaître les compétences de chacun des partenaires;
- Développer une finalité commune de la (ré)intégration sociocommunautaire;
- Considérer chaque personne judiciarisée comme un individu singulier et lui offrir des services personnalisés et adaptés à la complexité des problématiques vécues;
- Décloisonner les secteurs et prioriser une collaboration intersectorielle qui prône la flexibilité et le partage d'une vision commune;
- Miser sur des stratégies d'intervention innovantes.



## À PARTIR DE 4 DIMENSIONS

1- Dimension processuelle : mobiliser une variété d'acteurs, d'actions et de facteurs pouvant contribuer à la (ré)intégration des personnes judiciarisées dans la communauté.

2- Dimension communautaire : mettre tous les moyens possibles en place qui pourraient favoriser l'inclusion dans la collectivité.

3- Dimension réflexive : reconnaître les impacts liés aux traumatismes générés ou exacerbés par la prise en charge pénale et s'assurer d'offrir un support adapté aux personnes judiciarisées qui en sont touchées.

4- Dimension normative : élargir les indicateurs de réussite en cessant de mesurer uniquement le taux de récidive et en misant plutôt sur l'évaluation des facteurs liés à la réinsertion sociale.

